

Liberté Égalité Fraternité

Réf N° 2020-1190/DEC1/DEC4/JJ/CC

Baccalauréat général Service DEC1

Affaire suivie par : Annick JAMINAIS / Sandrine PERUCHON Tél : 04 76 74 72 62 / 04 76 74 75 56 Mél : centres-etrangers@ac-grenoble.fr

Baccalauréat technologique Service DEC4 Affaire suivie par : Aline BRUNEAU Tél. : 04 76 74 72 64 Mél : ce.dec4-btn@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble 7, place Bir-Hakeim CS 81065 38021 Grenoble Cedex 1

EPREUVES ANTICIPEES DU BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANNEE 2021 AU TITRE DE LA SESSION 2022 DU BACCALAUREAT

NOTICE EXPLICATIVE DESTINEE AUX CANDIDATS INDIVIDUELS ET CANDIDATS INSCRITS AU CNED OU AUTRE ETABLISSEMENT SCOLAIRE A DISTANCE DES CENTRES ETRANGERS RATTACHES A L'ACADEMIE DE GRENOBLE

LE REGISTRE D'INSCRIPTION EST OUVERT DU MERCREDI 18 NOVEMBRE AU VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020 À 17 HEURES

• GENERALITES

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, tous les candidats subiront en 2021 :

- une épreuve de français à l'écrit ;
- une épreuve de français à l'oral.

Concernant les épreuves ponctuelles au titre des épreuves communes de contrôle continu (EC) et pour l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première des précisions vous seront apportées prochainement.

A noter que si vous redoublez votre classe de Première, vous devez de nouveau subir les épreuves anticipées, les notes obtenues se substitueront à celles de l'année précédente (arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves anticipées).

La réglementation, les programmes et définitions de l'ensemble des épreuves sont disponibles à l'adresse suivante : <u>http://eduscol.education.fr</u> onglet scolarité et parcours de l'élève puis rubriques diplômes/baccalauréat général et technologique (à compter de la session 2021).

Vous trouverez sur le site académique à l'adresse suivante :

<u>http://www.ac-grenoble.fr</u> rubrique examens, des informations relatives au calendrier et aux épreuves de français (consignes et modèle de descriptif des lectures et activités de l'épreuve orale, etc.), Ces informations seront actualisées prochainement.

• INSCRIPTION

<u>POINT DE VIGILANCE</u> : CERTAINES EPREUVES NE SONT PAS ORGANISEES LOCALEMENT. Vous orienterez dès lors vos choix en fonction de ce qui est ouvert localement.

Adresse de connexion sur l'application CYCLADES : https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat

Académie de Grenoble - Moyen Orient (pour les candidats des pays suivants : Arabie Saoudite, Bahreïn, Djibouti, Egypte, Emirats Arabes Unis, Ethiopie, Iran, Jordanie, Koweït, Qatar)

<u>Guide utilisateur pour l'inscription</u> : vous trouverez toute l'aide nécessaire en cliquant sur « présentation » qui se trouve en haut et à droite de l'écran CYCLADES

1. Création du compte candidat.

Sur l'application CYCLADES, vous devez cliquer sur l'onglet créer votre compte.

Les données saisies lors de la création de votre compte utilisateur seront automatiquement reportées sur l'inscription et ne seront plus modifiables. Vos nom, prénom(s), date et lieu de naissance doivent être conformes à votre état civil. Pour les candidats nés à l'étranger, précisez obligatoirement la commune et le pays.

La rubrique « nom d'usage » est à compléter seulement s'il est différent du nom de famille. Vous **ne devez pas saisir** dans cette rubrique vos nom et/ou prénoms.

Suite à la création de votre compte, vous recevrez un courriel : vous avez 48h pour cliquer sur le lien Activer mon compte, sinon votre compte sera supprimé.

Important : je vous invite à garder précieusement le courriel et le mot de passe d'accès à votre compte CYCLADES et à vous connecter très régulièrement sur ce dernier. En effet, le récapitulatif d'inscription, la notification des aménagements pour les candidats en situation de handicap, les convocations et le relevé de notes seront déposés sur ce compte.

Il est impératif de créer un seul et unique compte avec une seule adresse mél afin que vous pussiez recevoir tous les documents relatifs à votre inscription

2. Inscription sur l'application CYCLADES :

Onglet « **me connecter** » identifiez-vous pour accéder à votre compte puis, onglet, « **m'inscrire** ». **Valider** examen, épreuves anticipées du baccalauréat 2021, académie de Grenoble, Moyen Orient (pour les candidats des pays suivants : Arabie Saoudite, Bahreïn, Djibouti, Egypte, Emirats Arabes Unis, Ethiopie, Iran, Jordanie, Koweït, Qatar).

A noter que seuls deux lycées français sont centres d'examen pour la série STMG : le lycée Bonaparte de Doha et le lycée Kessel de Djibouti. Les candidats souhaitant s'inscrire en série STMG subiront leurs épreuves soit au lycée de Doha, soit au lycée de Djibouti.

Pour les candidats inscrits au CNED en classe complète à inscription réglementée

Au menu « 1- identification » :

- à compléter

Au menu « 2- informations candidature » :

- catégorie du candidat : CNED SCOLAIRE
- <u>Etablissement</u> : CNED CHASSENEUIL
- Demande d'aménagement d'épreuves au titre du handicap : OUI ou NON à cocher

Au menu « 3- qualification présentée » :

- Baccalauréat général ou technologique (au choix)
- Choix des 3 enseignements de spécialité (uniquement pour le baccalauréat général)

Au menu « 4- informations supplémentaires » :

- zone géographique la plus proche de votre domicile ; celle-ci ne correspond pas forcément au centre d'examen

Au menu « 5- épreuves » :

 choisir votre LVA (à noter que pour le baccalauréat technologique, seule la LVA anglais peut être choisie dans l'académie de Grenoble) + LVB + éventuellement 1 ou 2 enseignement(s) optionnel(s) voire 3 si vous choisissez une langue ancienne (latin/grec).

Au menu « 6- récapitulatif » :

- relire et enregistrer votre inscription

Au menu « 7- N° inscription» :

- vous indique votre numéro d'inscription et les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

A la fin du 2^{ème} trimestre, les candidats inscrits au CNED en classe complète à inscription réglementée devront indiquer sur leur compte candidat la spécialité suivie uniquement en classe de première, un récapitulatif du complément d'inscription sera déposé sur leur compte.

Pour les candidats inscrits au CNED en classe à inscription libre ou à la carte et les candidats INDIVIDUELS

Au menu « 1- identification » :

- à compléter

Au menu « 2- informations candidature » :

- catégorie du candidat : INDIVIDUEL
- <u>Etablissement</u>: choisir CNED LIBRE ou CNED CARTE ou CANDIDAT INDIVIDUEL suivi de la commune la plus proche de votre domicile; sauf baccalauréat série STMG (choix seulement entre DOHA OU DJIBOUTI);
- Demande d'aménagement d'épreuves au titre du handicap : OUI ou NON à cocher
- Particularité : à renseigner

Au menu « 3- qualification présentée » :

- Baccalauréat général ou technologique (au choix)
- Choix des 3 enseignements de spécialité (uniquement baccalauréat general)
- Précisez l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première (uniquement baccalauréat general).

Au menu « 4- informations supplémentaires » :

- Aucune information requise

Au menu « 5- épreuves » :

- Aucun choix à effectuer

Au menu « 6- récapitulatif » :

- relire et enregistrer votre inscription

Au menu « 7- N° inscription» :

- vous indique votre numéro d'inscription et les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

Pour tous les candidats, l'affectation dans les centres d'examen est effectuée par mes services en fonction de la ville d'examen choisie par les candidats.

En cas de problème, vous trouverez toute l'aide nécessaire en cliquant sur « **présentation** » qui se trouve en haut et à droite de l'écran. Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse suivante : <u>centres-etrangers@ac-grenoble.fr</u> (baccalauréat générale) ou <u>ce.dec4-btn@ac-grenoble.fr</u> (baccalauréat technologique) dans le sujet du courriel vous indiquerez « EA CENTRES ETRANGERS 2021 suivi de vos nom et prénom ».

• CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Lorsque votre inscription est enregistrée, le récapitulatif d'inscription est mise à votre disposition sur votre compte candidat. Cet enregistrement vaut signature (y compris celle du representant legal si vous êtes mineur(e)) et confirmation d'inscription. Il n'est pas nécessaire d'envoyer ce document à la DEC1 (baccalauréat général) ou DEC4 (baccalauréat technologique). En revanche, il est impératif de joindre, sur votre compte Cyclades, vos justificatifs demandés.

J'attire votre attention sur l'importance de la relecture et les conséquences de votre signature et de celle de votre représentant légal si vous êtes mineur(e), qui engage et implique l'impossibilité de revenir sur les données saisies.

En cas d'erreur ou d'oubli constaté avant la clôture des inscriptions, vous vous connecterez à nouveau sur votre compte candidat, pour procéder aux modifications nécessaires, sauf pour votre état civil. Ce dernier n'est modifiable qu'après la cloture des inscriptions et ne elle ne peut être effectuée que la DEC1 (baccalauréat général) ou DEC4 (baccalauréat technologique).

En cas d'erreur ou d'oubli constaté après la clôture des inscriptions, vous devrez envoyer dans les plus brefs délais un courriel à l'adresse suivante <u>centres-etrangers@ac-grenoble.fr</u> (baccalauréat général) ou <u>ce.dec4-btn@ac-grenoble.fr</u> (baccalauréat technologique). Dans le sujet du courriel vous indiquerez «EA 2021 suivi de vos nom et prénom».

• CONVOCATIONS

La convocation concernant les épreuves écrite et orale de français sera déposée fin mai ou début juin 2021 sur votre compte candidat CYCLADES.

• TRANSFERT DE DOSSIER

En cas de changement d'académie, il vous est possible de demander un transfert de dossier (jusqu'au 1er mars 2021). Vous devez au préalable obtenir l'accord de l'académie d'accueil.

• CANDIDATS SOLLICITANT UN AMENAGEMENT DES CONDITIONS D'EXAMEN

Concernant les aménagements, la note de service n°2019-149 du 15 octobre 2019 portant dispositions transitoires pour la demande d'aménagements aux conditions de passation des épreuves d'examen de la session 2021 du baccalauréat a été abrogée.

Des précisions vous seront apportées dès la publication du décret correspondant.

Lors de la saisie informatique de l'inscription, tout candidat envisageant une demande de dossier doit cocher « oui » dans la rubrique " Aménagement d'épreuve demandé au titre du handicap". Le service des examens modifiera ensuite dans l'application en fonction des aménagements accordés ou non.

• CANDIDATS AUTORISES A SUBIR LES EPREUVES ANTICIPEES ET LES EPREUVES TERMINALES LORS DE LA MEME SESSION (2021)

Les candidats autorisés à subir les épreuves anticipées et les épreuves terminales lors de la même session (2021) ne sont pas concernés par cette campagne d'inscription des seules épreuves anticipées. Ils s'inscriront lors de la campagne d'inscription du baccalauréat général ou technologique aux épreuves terminales et anticipées (date d'ouverture prevue fin novembre), cf article 3 de l'arrêté du 16-7-2018 paru Bulletin officiel n°29 du 19 juillet 2018 relatif aux épreuves anticipées au baccalauréat général et technologique https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo29/MENE1813136A.htm.